

temporaire de la précédente, s'appelle *Montrichard* « quod *Montrecharidum* vocatur (1). En marge de leur édition, vis-à-vis *Rabelli nobilis*, les Bénédictins, collaborateurs de D. Bouquet, ont mis cette mention : « Mont-Reveau, » comme pour indiquer qu'à la place de *Sebellis nobilis*, il fallait peut-être lire : *Rebellis montis*, ce qui sous-entendrait une dénomination antérieure à Montrichard, synonyme des divers *Mont-Bevel* et *Mont-Reveau*.

Vous voyez bien, mon bon Directeur, que soit qu'on se tienne à Rabelli ou Rebellis nobilis, soit qu'on adopte Rebellis Montis, ma chère montagne n'était la propriété ni le fait d'aucun Richard, antérieurement à son dénominateur, Foulques-Nerra : dans le premier cas, l'histoire en fait l'habitation de Rabeau, dans le second, le mont rebelle, d'accès difficile c'est-à-dire ; de Richard, point.

Mais le voici venir : Montrichard appartient quelque temps à Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, sur qui, après un siège mémorable, le reprit notre Philippe-Auguste. De cette circonstance, échue là comme une manne bienfaisante, les latinisants ont déduit leur *Mons Ricardi* « Mont de Richard. » Mais, si les susdits latinisants s'étaient donné la peine de feuilleter les écrivains du temps de Philippe-Auguste, ils auraient lu dans Rigord, historien de ce prince, le Mont Trichard « Montem Tricardum »(2), dans Guillaume le Breton, son Homère, le Mont

abstulit. Tunc Fulco in monte qui prius Gelduini erat, oppidum constituit, quod Montrkardum nuncupavit. » (*Ex gest. Ambaciens. domin.*, op. Acher., Spicileg., t. X, p. 536, in-4 ; D. Bouq., X, 238 d.)

(1) a Contra Fulco in monte prope Carum fluvium, qui de propria terra Gelduini erat, et de feodo archiepiscopi Turonensis, villa Rebellis nobilis Bentergius, quæ est inter ipsum montem et Carum, et villa Nantolii destructis, quæ ambœ de feodo Gelduini crant, oppidum quod Wontre-riardum vocatur composuit. » (*Ex Gest. consul. Andegav.*, ap. Achcr., *Spieileg.*, in-fol., t. III, p. 246 ; D. Bouq., X, 246 d.)

(2) « Egressi inde vincerunt, et Montem Tricardum obsederunt. » (*Ricord., De Gest. Philipp.-Augusl., Franc. reg.*, ap. Duchesne, 1-27.)